

RÈGLES DE VIE DES ÉLÈVES

À l'école de la Chanterelle, tu devras respecter les principes suivants afin d'avoir un milieu de vie respectueux et sécuritaire pour tous :

1. RESPECT DE SOI

- 1.1 Je porte des vêtements adaptés à la température et aux activités appropriées à une maison d'éducation (ex. : éducation physique). Tout vêtement exprimant la violence, le sexisme et le racisme ne sera pas toléré;
- 1.2 je choisis des collations santé qui respectent la politique alimentaire de la Commission scolaire. (Voir site Internet de la Commission scolaire des Patriotes)

2. RESPECT DES AUTRES

- 2.1 J'utilise un langage et des gestes respectueux envers les adultes et les autres élèves;
- 2.2 je me conforme aux directives des adultes responsables du milieu scolaire;
- 2.3 je circule calmement, en marchant et en silence dans l'école;
- 2.4 je cesse immédiatement de jouer et je me dirige vers la porte d'entrée dès le son de la cloche;
- 2.5 je suis ponctuel aux entrées du matin et du midi.

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- 3.1 Je prends soin du matériel mis à ma disposition;
- 3.2 je garde mon environnement propre; mobilier, locaux, corridors, cour d'école, etc.

4. POUR UN MILIEU SÉCURITAIRE

- 4.1 Je circule à pied en tout temps sur la cour d'école;
- 4.2 je m'abstiens d'apporter patins à roues alignées, planche, chaussures à roulettes et trottinette;
- 4.3 je joue de façon sécuritaire pour moi et les autres;
- 4.4 je m'abstiens d'apporter à l'école tout objet électronique à moins d'avoir l'autorisation exceptionnelle d'un membre du personnel;
- 4.5 je m'abstiens d'apporter des objets dangereux ou de grande valeur;
- 4.6 j'arrive sur le terrain de l'école à partir de 8h05 le matin et 12h50 le midi;
- 4.7 je demande l'autorisation pour sortir de la cour;
- 4.8 je respecte les zones de jeux sur la cour;
- 4.9 je peux lancer des balles et des ballons uniquement aux endroits désignés;
- 4.10 je demeure dans mon local de classe lors de récréation à l'intérieur et je m'occupe calmement.
L'accès aux ordinateurs, TNI et autres appareils électroniques est interdit.

N.B. : L'école n'est pas responsable des objets personnels perdus, volés ou endommagés.

J'ai pris connaissance des règles de vie et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

APPLICATION DES RÈGLES DE VIE :

- Les règles de vie sont en vigueur en tout temps durant les heures d'école incluant : la période du dîner, le temps au Service de garde et en transport scolaire.
- Les conséquences à un manquement aux règles de vie seront adaptées aux caractéristiques de l'élève : l'âge, le besoin, le contexte, la gravité du geste et la fréquence.
- **Tout membre du personnel est mandaté pour intervenir auprès d'un élève.**

CONSÉQUENCES POSSIBLES :

LE MANQUEMENT DE CES RÈGLES PEUT ENTRAÎNER :
<p>⊗ Manquement mineur</p> <p>⊗ Manquement majeur</p> <p>⊗ Avertissement verbal</p> <p>⊗ Réflexion écrite ou dessinée</p> <p>⊗ Perte de récréation(s)</p> <p>⊗ Retenue</p> <p>⊗ Retrait d'activité</p> <p>⊗ Suspension interne ou externe</p> <p>⊗ Rencontre avec la direction et avec mes parents</p> <p>⊗ Autres</p>
<p>Note : les sanctions s'appliquent selon la gravité de l'offense et non dans l'ordre mentionné ci-haut.</p>